**Objet : La section d’Aix-en-Provence de la Ligue des Droits de l'Homme demande aux parlementaires du Pays d’Aix de s'exprimer publiquement sur le vote des étrangers extracommunautaires à l'élection municipale.**

Madame la sénatrice, Monsieur le député,

Depuis plus de trente ans la Ligue des droits de l’Homme n’a cessé d’agir en faveur du droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections locales. Plusieurs pays européens ont accordé ce droit et, lorsque cela a été fait, l’ensemble des forces politiques s’en sont félicité et nul ne songe à revenir en arrière.

Nous nous étions donc réjouis de l’engagement 50 de François Hollande, candidat à l’élection présidentielle : « *J’accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers non communautaires résidant légalement en France depuis cinq ans »*. C’était annoncer qu’il serait ainsi mis fin à une injustice et que l’égalité entre citoyens progresserait.

Or le projet de réviser la Constitution afin d'autoriser, à certaines conditions, ce vote des étrangers à l’élection municipale fait l'objet d'un débat politique très vif dans notre pays. Vous n'ignorez pas que la représentation nationale est directement concernée par un tel projet puisqu’une des voies de la révision constitutionnelle est la voie parlementaire : il faut qu'une majorité des 3/5 des députés et sénateurs (soit 555 sur 985) réunis en Congrès soient favorables à une modification pour que celle-ci soit possible.

Les clivages sur cette question ont toutes les apparences d'un affrontement Droite/Gauche. Ainsi le 17 septembre 2012, soixante-dix-sept députés PS ont signé dans *Le Monde* un appel en faveur du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales et deux jours plus tard, le 19 septembre, l'UMP a décidé, en bureau politique, le lancement d'une pétition nationale contre ce même droit de vote.

Cependant, sur une question de société comme celle-là, qui touche aux conceptions de la citoyenneté et de la République, le partage des voix ne recouvre jamais strictement celui des étiquettes politiques. Or les citoyens ont le droit de savoir quelles idées sont portées par leurs représentants au parlement.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire connaître (et nous rendrons publique votre réponse) votre conception de la citoyenneté locale et ce que serait votre vote si vous étiez appelé€ à vous prononcer en tant qu'élu de la République sur la question du vote des étrangers à l'élection municipale. Cette déclaration publique non seulement éclairera les citoyens sur vos propres convictions mais inspirera aussi leur réflexion et leur engagement.

Convaincu que la justice et l’égalité entre les citoyens sont au cœur de vos préoccupations, je vous prie de croire, Madame la sénatrice, Monsieur le député, à l’assurance de ma considération citoyenne.

Pour la section d’Aix-en-Provence de la LDH

son président, Philippe Sénégas

